



LA FEDERATION COMMUNIQUE

ARTISANAT ALIMENTAIRE : DEFENSE DU 1^{ER} MAI

CHÔMONS ET MANIFESTONS* !

Le tandem Macron/patronat continue sur sa lancée antisociale. Aujourd'hui, les députés du « centre » jusqu'au Rn veulent remettre en cause le 1^{er} mai. Ils préfigurent ainsi le « mano à mano » politicien qui se complote en coulisses contre les travailleurs et la démocratie. La démagogie sociale de l'extrême droite s'exprime une nouvelle fois comme elle l'a fait dans les années 1950 autour de Pujade, utilisant les patrons et petits boutiquiers les plus rétrogrades, l'un des terreaux fertiles au fascisme. En faisant monter une mayonnaise autour de six patrons boulangers, des députés voudraient supprimer le 1^{er} mai, chômé et payé, notamment pour plus de 400 000 salariés de l'artisanat alimentaire (boulangerie, boucherie, pâtisserie, charcuterie, poissonnerie, chocolaterie) et à terme pour l'ensemble des professions. Le 1^{er} mai n'est pas un jour de repos, mais la journée internationale des travailleurs et donc une journée de luttes sociales et revendicatives et de solidarité.

Cette attaque en règle fait suite à celles contre nos conquises : code du Travail, conventions collectives, nos retraites et notre Sécu... Pour eux, tout doit passer à la moulinette.

Les repos hebdomadaires dans la boulangerie artisanale (environ 200 000 salariés) et notamment la fermeture d'au moins un jour par semaine, conquises de hautes luttes, toujours remis en cause par les gouvernements, sont aussi dans le viseur de ces politiciens et du capital investi dans la panification industrielle. Déréguler pour augmenter les profits reste leur seule boussole.

Lors des élections Tpe, les salariés de l'artisanat alimentaire ont exprimé la confiance qu'ils et elles portent en la Cgt sur les bases d'un cahier revendicatif clair et résolument offensif. Les scores sont sans appel. La Cgt recueille à elle seule près de 40 % des voix dans l'ensemble de l'artisanat alimentaire, reléguant à plus de 20 points les autres syndicats. Ces résultats sont à mettre au crédit d'un engagement constant de la fédération auprès de ces ouvrières et ouvriers qualifiés.

Notre fédération s'oppose quotidiennement à ces choix dictés par des objectifs de rentabilité financière. Nous ne nous laisserons pas voler notre 1^{er} mai. Nous agissons dans chacune de ces branches pour imposer nos revendications parmi lesquelles le salaire minimum professionnel à 2 616 € sur la base d'un Smic à 2 400 €, la reconnaissance des qualifications, la retraite à 60 ans pour tous et 55 ans pour les métiers pénibles, notamment pour ceux de ces branches dont les durées de travail sont à rallonge, la sixième semaine de congés payés, deux jours de repos consécutifs incluant le dimanche...

Montreuil, le 4 juillet 2025

* Mot d'ordre de la CGT-U durant les années 1920